

Logement : La Métropole Européenne de Lille prolonge son prêt à 0% jusqu'à septembre 2023

Le prêt à 0%, lancé en septembre 2020 par la Métropole Européenne de Lille dans le cadre du Plan de Relance, voit son échéance prolongée : cette aide exceptionnelle à l'accession à la propriété, qui devait prendre fin en septembre 2021, sera finalement disponible jusqu'au 30 septembre 2023.

Le prêt de la MEL à 0%, mis en place en septembre 2020 avec quatre banques partenaires, vise à aider les ménages dans le financement de leur logement principal neuf, et ainsi soutenir le monde de la construction en facilitant la commercialisation des programmes de logements. *« Au vu du bon accueil dont il a bénéficié par la profession immobilière, et compte tenu de la continuité de la crise sanitaire, le prêt à 0% sera reconduit pour deux années supplémentaires, précise Damien Castelain, Président de la MEL. Notre objectif est désormais de financer 1000 ménages, non plus sur une année, mais sur trois ».*

Modalités du prêt à 0%

Le dispositif permet de financer une partie de l'acquisition du logement. Selon le nombre de personnes du foyer et le type de TVA applicable au logement, le montant du prêt peut aller jusqu'à 75 000€.

Pour savoir si un programme est éligible, il convient de questionner le promoteur, ou le bailleur social, qui commercialise le logement (celui-ci ne devant pas dépasser un prix plafond). Le prêt est distribué quant à lui par l'une des banques partenaires (en complément d'autres prêts immobiliers), dont le ménage devra se rapprocher. 80 % des ménages de la métropole y sont par ailleurs éligibles.

Montant maximum de prêt selon la composition du ménage et la TVA appliquée * :

	TVA appliquée au logement	
Composition du ménage	TVA à taux normal	TVA à taux réduit
Une à deux personnes	prêt de 45 000€	prêt de 25 000€
Trois personnes	prêt de 60 000€	prêt de 45 000€
Quatre personnes et plus	prêt de 75 000€	prêt de 60 000€

La durée maximum du prêt est de 15 ans. Pour en bénéficier l'acquéreur doit avoir recours à un PTZ Etat s'il est primo-accédant ou avoir des ressources inférieures aux plafonds du PTZ, en fonction de la localisation de son futur bien.

Nombre d'occupants du logement	Zone A	Zone B	Zone c
1	37 000€	30 000€	27 000€
2	51 800€	42 000€	37 800€
3	62 900€	51 000€	45 900€
4	74 000€	60 000€	54 000€
5	85 100€	69 000€	62 100€
6	96 200€	78 000€	70 200€
7	107 300€	87 000€	78 300€
À partir de 8	118 400€	96 000€	86 400€

Plus d'informations sur le site lillemetropole.fr/aide-accession

**La TVA à taux réduit s'applique aux logements en location-accession PSLA, en bail réel solidaire ainsi qu'aux logements neufs commercialisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou à leur proximité immédiate, sous conditions de ressources et de prix de vente.*

À propos de la MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](http://www.lillemetropole.fr) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @metropolelille

Contacts presse MEL :

Yohan ENGEL

Conseiller Communication du Président – Responsable du service presse

yengel@lillemetropole.fr / +33 (0)3 20 21 21 23 / +33 (0)6 82 13 57 26

Clémence TESSON

Attachée de presse

ctesson@lillemetropole.fr / +33 (0)3 20 21 22 76